

**TARIFS JOURNALIERS DES PRESTATIONS APPLICABLES
AU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT CYR AU MONT D'OR
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019**

Les tarifs de soins sont fixés par un arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS),
Le forfait journalier hospitalier est fixé par arrêté ministériel,
Le prix des prestations particulières de l'établissement est fixé par décision du Directeur.

HOSPITALISATION COMPLETE PSYCHIATRIE ADULTE (J) :	473.95 €
HOSPITALISATION DE JOUR PSYCHIATRIE ADULTE (J) :	378.00 €
HOSPITALISATION DE JOUR PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE (J) :	710.00 €
HOSPITALISATION DE NUIT PSYCHIATRIE ADULTE (N) :	562.55 €
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER (J) :	15 €
REGIME PARTICULIER (J):	30 €

*Affichage : Bureau des admissions
Site internet de l'établissement*

Le Directeur

Pour le Directeur et par délégation,
Le Directeur des Ressources Humaines


Jean-Charles FAIVRE-PERRET DEBISE

CENTRE HOSPITALIER
Rue Jean-Baptiste Perret

BP45 | 69450 Saint-Cyr au Mont d'Or

Tél 04 7242 1919 • Fax | 04 72 421985

www.ch-st-cyr69.fr

N° Finess: 690780 119



DOC-848-G-PC/V2